

Débat National sur l'avenir de l'Ecole

Synthèse

Samedi 13 Décembre

Thème 3 : L'Ecole de la Nation

Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

I Recrutement

1. Les présents soulignent leur attachement à un recrutement de type national. Ils craignent un alignement du CAPES et de l'Agrégation sur le concours des P.E, qui lui, est régional.
2. Les modalités de recrutement des professeurs ne sont pas fondamentalement remises en cause ; les professeurs restent attachés à un concours sanctionnant des connaissances disciplinaires solides. Ils regrettent que le CAPES pratique ne prennent pas suffisamment en compte les stages en établissement dans l'évaluation finale : le mémoire professionnel ne devrait pas prendre trop de place.

II Formation

1. *Avant* : Les personnes présentes ne trouvent pas judicieuse l'instauration d'un cursus spécialisé dès l'entrée en DEUG (sur le modèle de ce qui se passe en médecine). Cependant, il importe de proposer des modules "professionnels" pour ceux qui, dès la première année de DEUG, envisageraient d'embrasser la carrière d'enseignant. Ces modules, certes, existent déjà, mais ils préparent moins à la réalité du métier, qu'aux épreuves théoriques du CAPES. Il faudrait proposer des cours de psychologie par de véritables spécialistes.
Par ailleurs, certains professeurs regrettent que de bons étudiants se dirigent vers le concours des P.E. pour de mauvaises raisons : la crainte d'être affecté dans une autre académie et la prétendue facilité du concours.
2. *Pendant* : Les professeurs stagiaires présents sont assez critiques à l'égard de l'IUFM en raison de la "pression" dont elles s'estiment souvent victimes. Il y a une forme de paradoxe à traiter comme des enfants des individus à qui, par ailleurs, on demande de se comporter de manière adulte et responsable devant des classes.
Par ailleurs, ils regrettent la présence de cours inutiles ou trop tardifs (Quel sens y-a-t-il à proposer un séminaire sur la gestion du début de l'année au mois de mai ?) Ils aimeraient que les professeurs stagiaires disposent d'une formation théorique de 15 jours avant d'aller affronter les classes. Ils aimeraient par ailleurs pouvoir effectuer plus de stages pendant l'année scolaire, et pouvoir fréquenter plusieurs types d'établissement (collège, lycée, "difficiles" et "faciles" ...) Enfin, ils ne sont pas forcément hostiles à ce que le stage en responsabilité passe de 6 à 10 heures, à condition toutefois que les heures dispensées en plus le soient dans la classe du tuteur.
3. *Après* : Si les formateurs sont compétents, la formation continue est tout à fait envisageable !

III Déroutement de la carrière.

1. *Affectation* : Les professeurs soulignent l'éternel paradoxe qu'il y a à "bombarder" de jeunes professeurs dans les zones difficiles. Il faudrait absolument rendre plus "attractive" l'affectation en ZEP, par une hausse des salaires et une diminution du nombre d'heures de cours.
2. *Evaluation* : L'évaluation pédagogique doit rester de la compétence des inspecteurs, mais il conviendrait que les inspecteurs soient encore actifs pour continuer à être connectés avec les réalités du terrain. Par ailleurs, le professeur devrait ne pas être évalué sur une seule heure de cours.
3. *Evolution de carrière* : Le problème de la bivalence est posé. On peut imaginer qu'un professeur de langue (d'allemand peut-être ?) puisse enseigner ensuite les Lettres, à condition bien entendu qu'il dispose, par ailleurs, de la formation universitaire requise et que surtout il le souhaite. Certes la bivalence voire la trivalence existe déjà pour certaines disciplines : lettres classiques, histoire-géographie, économie-droit-gestion. Mais il faut que les enseignants soient correctement formés pour ça et qu'ils soient volontaires.

La responsabilité de l'Etat dans l'Education Nationale ?

Redéfinissons ensemble les termes de la question. La responsabilité de l'Etat suppose qu'on distingue clairement la sphère publique et la sphère privée : qu'est-ce qui relève de l'Etat ? Qu'est-ce qui revient à la famille ? La responsabilité implique la notion de contrat : l'Etat doit financer et soutenir l'Education Nationale dans sa mission. L' « Education Nationale » doit assurer la transmission d'une culture et d'un comportement social (alors que l'« Instruction Publique » désignait simplement la transmission d'un savoir).

L'Etat doit pleinement assurer sa mission d'instruction et de transmission des valeurs républicaines et démocratiques. Or il semble actuellement s'en éloigner : par exemple, il crée Edufrance dans le but de « prendre des parts de marché » dans l'éducation à l'étranger, il se place alors sur un terrain concurrentiel et il permet à l'Union Européenne d'englober l'enseignement supérieur dans les négociations de l'AGCS. D'autre part, il ne garantit plus l'accès équitable aux savoirs en décentralisant auprès des collectivités territoriales des pans entiers de l'Education Nationale : les déséquilibres entre communes, départements ou régions subsistent, et certains élèves sont favorisés par la qualité ou la quantité des locaux et matériels...

Il convient donc de réaffirmer avec force la nécessité de programmes, d'examens et de recrutements nationaux mais aussi la pleine responsabilité de l'Etat dans sa mission d'accès équitable aux savoirs.

L'Education Nationale n'est pas une entreprise ! La loi organique 2001-692 remplace une logique de moyens correspondant à des besoins sociaux prédéfinis, par une logique d'objectifs et de résultats attendus et évalués d'après des indicateurs de performance, selon un calcul coût/rendement. Parler en ces termes de la transmission des savoirs est de la barbarie douce ! Cette loi institue d'autre part une déconcentration des responsabilités selon les niveaux de gestion (pour l'Education Nationale: ministère, rectorat, inspection académique, établissements ou réseaux d'école). Entre chaque niveau est établie une contractualisation en fonction des objectifs auxquels est attribué un budget par le niveau supérieur. De là, une concurrence inévitable entre services ou établissements. L'accès équitable aux savoirs que doit assurer l'Etat est en contradiction avec un fonctionnement basé sur la concurrence.

D'autres dangers sont, par exemple, l'OMC qui invite à la marchandisation de l'éducation (au travers de l'AGCS) ou l'OCDE qui conseille de délaissier la qualité de l'enseignement afin d'assurer la

faisabilité politique de l'ajustement (Cahier n°13, 1996), ainsi à la rentrée prochaine, les enseignements obligatoires de musique et d'arts plastiques disparaissent au collège.

La mission de l'Etat est de « multiplier les écoles, les chaires, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies [...] tous les établissements tous les asiles où l'on médite, où l'on s'instruit, où l'on se recueille, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur, en un mot, il faudrait faire pénétrer de toute part la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd » (Victor Hugo, Les Deniers de la Culture, 1848 [1]).

Il est pour nous impératif de garder un cadre national, de garantir l'équité et l'impartialité au sein de l'institution. Il ne faut donc pas conférer davantage d'autonomie aux établissements. L'Etat doit assurer une équité entre établissements scolaires mais aussi entre élèves : aujourd'hui, la péréquation nationale est toujours défailante, le système de bourses insuffisant.

« La grande erreur de notre temps, a été de pencher, je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de le détourner par conséquent du bien-être intellectuel. [...] la mission spéciale du ministère de l'instruction publique, [doit être de] relever l'esprit de l'homme, le tourner vers la conscience, vers le beau, le juste et le vrai, le désintéressé et le grand » [1]. **La France, par les droits de l'homme, est l'institutrice du monde depuis deux siècles, il faut qu'elle le soit encore par l'accès au savoir pour tous, envers et contre toute velléité de marchandisation ou de concurrence économique internationale.**

Les 3 Priorités :

L'école doit transmettre à tous une véritable culture générale qui rend capable de s'adapter aux changements, et assurer une formation professionnelle suffisamment précoce pour redonner le goût de l'effort et le sens de l'école aux élèves les plus en difficulté.

Donner une plus grande souplesse aux équipes éducatives et former des personnels qualifiés capables d'assurer un encadrement diversifié des élèves, au sein d'une communauté éducative plus vivante et plus ouverte sur le monde.

L'Etat doit garantir l'accès équitable au savoir et la cohésion nationale par la mise en place d'un service public, dynamisé par une autonomie bien tempérée, compatible avec le caractère national des programmes, des examens et du recrutement des professeurs.